

PLU

Plan Local d'Urbanisme

ELABORATION

Département de la Haute-Garonne
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

Commune de Belberaud

5.1.1. Notice eau potable



Dossier réalisé avec la
contribution technique du Service
Urbanisme et Développement du
Territoire du SICOVAL

05 34 84 27 20

Mise en révision le : 28/01/2013

Arrêté le : 23/11/2015

Approuvé le : 26/09/2016

***Vu pour être
annexé à la
délibération du
Conseil Municipal
du 26/09/2016
approuvant le PLU***



3, rue de la Mairie, 31450 BELBERAUD

05 61 81 03 54

Equipement eau potable COMMUNE DE BELBERAUD

I – Le mode de gestion :

La gestion de la distribution de l'eau potable sur la commune de Belberaud est assurée par le Sicoval depuis sa prise de compétence le 1er janvier 2005.

Depuis janvier 2010, le Sicoval a transféré la compétence transport et stockage au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (Réseau 31).

Le Syndicat Intercommunal des eaux de la Montagne Noire (SIEMN 31) assure la gestion technique du réseau de distribution dans le cadre d'une convention de coopération avec le SICOVAL.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SICOVAL a été validé en juin 2013 par le SICOVAL.

Dans le cadre de cette étude une modélisation du réseau existant a été effectuée et les perspectives de développement de l'urbanisation de l'ensemble des communes du SICOVAL ont été intégrées à horizon 2020 et 2030 à partir des éléments du SCOT. Cette étude a abouti sur la réalisation d'un programme de travaux.

II - Les ressources et les équipements existants :

- Le transport et la distribution

1. La ressource et son traitement

La commune est alimentée en eau potable par les usines de « Picotalen » situées sur la commune de Sorèze dans le Tarn. Elles appartiennent et sont gérées par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN). Les caractéristiques des usines sont les suivantes :

- Prise d'eau : Barrage des Cammazes
- Capacité de production : 2900 m³/h
- Volume annuel de production : 9,9 millions de m³ en 2013
- Le traitement se décompose en quatre phases :
 - **La clarification**, qui consiste à supprimer toutes les matières en suspension minérales et organiques présentes dans l'eau brute,
 - **La filtration** sur sable pour Picotalen I et Picotalen II ou grâce à l'utilisation de filtres bicouche sur sable et charbon actif en grain pour Picotalen III,
 - **La désinfection**, qui vise à éradiquer les virus et bactéries susceptibles d'être présents dans l'eau et dont certains peuvent présenter un caractère pathogène.
 - **La reminéralisation** est effectuée afin de mettre l'eau à son équilibre calco-carbonique par recarbonatation.
 - L'eau est ensuite transportée gravitairement auprès de réservoirs de différentes capacités.

Aucun captage d'eau potable ou périmètres de protection associés ne sont recensés sur la commune.

2. Qualité de l'eau distribuée

Un suivi qualitatif est régulièrement effectué par les services de l'Agence Régionale de la Santé qui fait état d'une bonne qualité de l'eau distribuée en 2014 (paramètres microbiologiques et physico-chimiques).

3. Le transport et la distribution

La commune de Belberaud dispose d'un réservoir semi-enterré d'une capacité de 115 m³ qui se situe Chemin des Treize Vents et qui alimente la majorité des abonnés de la commune.

III – Le nombre de raccordements existants et ceux générés par le projet :

En 2014, on dénombre 525 abonnés en eau potable sur la commune commune avec une consommation moyenne par abonné d'environ 130 m³ par an.

Au vu du projet de zonage du PLU de novembre 2015, le réseau public d'alimentation en eau potable est présent au droit des zones à urbaniser.

IV – Conclusion :

Les ressources et équipements structurants existants permettront d'alimenter les projets d'urbanisation envisagées dans le zonage du PLU à court et moyen terme (phase 1 et 2).

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SICOVAL prévoit la création d'un nouveau réservoir sur la commune afin d'alimenter les communes de Belberaud et de Montlaur en remplacement des 2 réservoirs existants. La création de ce réservoir permettra d'alimenter les projets prévus à long terme (après 2020) en phase 3.